

DEVIS / SNPTV

FORFAIT DE MAINTENANCE CORRECTIVE ET EVOLUTIVE POUR LE SITE SNPTV.ORG (N°17OC0116-010D)

Objectif

SNPTV souhaite confier à Clair et Net. une prestation annuelle dans le cadre de maintenance corrective et évolutive du site snptv.org que Clair et Net. a développé. Ces prestations pourront concerner :

- La maintenance corrective et technique du Site avec notamment mes mises à jour Wordpress, corrections, etc.
- La maintenance évolutive du site dans la limite du crédit de temps impartis qui comportera notamment des mises à jour de contenus nécessaires (changement de régie, logo, contenus, petites évolutions, etc.)

Afin de pérenniser cette démarche et forfaitiser les coûts de telles interventions ponctuelles, le SNPTV décide de forfaitiser annuellement ces interventions auprès de Clair et Net.

Proposition et organisation

Le forfait démarrera le 1^{er} janvier 2017 et est payable au en début d'année civile (à la date d'accord pour la 1^{ère} année).

La maintenance globale (corrective + évolutive) ne peut excéder 4 jours / homme par an.
La maintenance évolutive seule ne peut excéder 3 jours / homme par an.

Périodicité du forfait	Annuelle
Crédit temps annuel	4 jours/homme / an

Total annuel :	2.600 €HT / an
----------------	-----------------------

soit 650 €HT / semestre

TVA applicable : 20%

Total TTC : 3.120,00 €TTC annuel (dont 520,00 € de TVA à 20%)

Chaque journée s'entend pour une durée de 7 heures.

Chaque heure entamée est décomptée.

Le volume jours annuel (4 jours) est valable sur toute l'année visée, mais non reportable d'une année sur l'autre.

Prise d'effet du présent forfait : 1^{er} janvier 2017 à effet rétroactif en décomptant du volume total le volume horaire déjà consommé depuis le 1^{er} janvier 2017

Durée d'engagement : 1 an reconductible par année

Conditions de règlement : Payable en début d'année civile

En cas de reconduction, le forfait des années suivantes couvrira la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Le présent forfait est reconduit par tacite reconduction, et est résiliable par simple courrier avec effet résiliation à la fin de l'année en cours au moment de la demande.

Prix révisé chaque année au 1^{er} janvier en fonction du dernier indice Syntec.

Fin de validité su présent devis : 15 février 2017